la cgt
France Travail
Pays de la Loire

RAPID'INFO CSE

23 octobre 2025





Gestion des relais CVM

Dans certaines agences, les conseillers doivent, en prévision de leur absence (congés, formation et peut-être bientôt aussi maladie ?), trouver eux-mêmes des collègues qui acceptent de gérer leurs CVM.
Ailleurs, chaque matin, les conseillers doivent consulter un tableau pour savoir s'ils sont relais CVM d'un conseiller absent et dans ce cas s'affecter eux-mêmes les CVM.

Pour la CGT c'est inadmissible ! Les conseillers n'ont pas à porter la responsabilité de l'organisation du travail qui incombe à l'employeur (et ça ce n'est pas la CGT qui le dit mais le code du travail).

La direction répond qu'aucune consigne régionale n'a été donnée et qu'elle se renseigne.
La CGT portera à nouveau cette question au prochain CSE. D'ici là, n'hésitez pas à remonter à la CGT les pratiques de vos sites qui vous poseraient question.

Contrat d'Engagement

La CGT a déjà eu l'occasion d'exprimer son désaccord, non seulement avec le contrat d'engagement mais aussi avec sa mise en œuvre opérationnelle (voir ici le Rapid Infos du CSE de septembre).

Et comme on n'arrête pas le progrès, c'est maintenant la foire aux P13 ! La liste des P13 est mise à disposition, il suffit de piocher pour orienter le DE dans le portefeuille du collègue et signer (à sa place et en son nom) le contrat d'engagement.

D'un point de vue de l'éthique professionnelle c'est inacceptable !

En septembre, la CGT avait déjà interpelé la direction sur ces pratiques. Depuis, les collègues nous informent que celles-ci courent toujours.

La CGT a donc, à nouveau, interrogé la direction qui répond qu'aucune consigne régionale n'a été donné en ce sens et qu'elle se renseigne.

La suite donc au prochain CSE, sauf si d'ici là ces pratiques cessent enfin !

Information sur les mesures handicap issues de la Conférence Nationale du Handicap et de la loi Plein Emploi

Le département du Maine et Loire sera pilote pour le déploiement de ces mesures.

Au 1er janvier 2027, la MDPH ne pourra plus orienter vers l'emploi en milieu protégé. La personne devra passer par un parcours d'évaluation France Travail / Cap Emploi.

En agence, les portefeuilles seront composés majoritairement (sans que la direction, à ce stade, ne puisse être plus précise) de DE TH. Les élus CGT se sont rapprochés des conseillers accompagnant des DE TH (actuellement 40% de leur portefeuille). Ceux-ci confient se sentir de plus en plus en difficultés car ils manquent de solutions à proposer. Les entretiens avec ces publics sont souvent plus fréquents, plus long et psychologiquement plus fatigants pour les conseillers. **Cet épuisement risque de s'accentuer encore avec ce projet, qui s'ajoute à la perte de sens ressentie par les conseillers depuis la mise en œuvre de la loi Plein Emploi. La CGT sera vigilante aux conséquences qu'aura ce déploiement.**

La CGT continue à lutter pour l'abrogation de la loi Plein Emploi dont sont directement issues ces mesures. **Les freins relevés dans le document présenté par la direction illustrent parfaitement que les mesures mises en place ne répondent pas aux besoins exprimés de ces usagers. D'ailleurs, leur insertion professionnelle n'est envisagée que sous le prisme de la réponse aux offres d'emploi et des PMSMP pour mesurer leur adaptabilité aux postes de travail. A aucun moment n'est fait mention de leur projet professionnel.** Tout comme l'accompagnement des ARSA ou Avenir Pro, le seul objectif est de répondre aux besoins immédiats du patronat local. **On est loin du service public de l'emploi, porté par la CGT et par une majorité de nos collègues, qui devrait avoir pour priorité de répondre aux besoins exprimés des usagers.**

Contacter la délégation CGT : Syndicat.CGT-Paysdeloire@francetravail.fr
Les élus : Diane Oble, Laurence Day, Géraldine Cottenceau, Hugo Boistier, Dimitri Magnier, Sandrine Dumange
La représentante syndicale : Mélanie Pineau